



Séance du 7 juillet 2016 à 18 heures 30

Commune de GIGOUZAC – Salle des Fêtes

Aujourd'hui, sept juillet deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Gigozac –Salle des fêtes

Etaient présents :

41 titulaires dont 9 possédant une procuration
6 suppléants dont 3 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SAN JUAN Alain (procuration de Mme Martine LOOCK), M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri (procuration de Daniel COUPY), Mme BONNET Catherine (procuration de Mme BOYER Cathie), M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. DELPECH Bernard,

CAILLAC
CATUS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE

M. TILLOU José,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. FOURNIER Christian,
M. TREIL Jean,
Mme BOURDARIE Paulette (procuration de M. PETIT Jean),
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique (procuration de M. CORMANE Jean-Pierre),

LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PRADINES
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration de Mme VANBESSIEN),
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, M. STEVENARD Daniel,
M. FIGEAC Philippe,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. DIOT Fabrice (procuration de Pascal LAVAU),
M. ANNES Jean-Pierre,
M. GILES Jérôme (procuration de Geneviève LAGARDE),

• SUPPLEANTS :

CIEURAC
COURS
LAROQUE DES ARCS
LHERM
ST DENIS CATUS
ST MEDARD

M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,

Etaient excusés ou absents :

36 titulaires - 20 suppléants

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. RAFFY Gilles, Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,

CAHORS

Mme LAGARDE Geneviève, Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT Françoise, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène, Mme BOYER Noëlle, Mme HAUDRY Sabine, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,

CALAMANE

M. DUJOL Jean-Paul, M. FAURE Jean-Pierre,

CIEURAC

M. PEYRUS Guy,

COURS

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,

CRAYSSAC

M. JOUCLAS Guy,

DOUELLE

Mme LANES Bénédicte,

ESPERE

M. PETIT Jean,

FONTANES

Mme VALETTE Roselyne, M. PLANAVERGNE Jean-François,

FRANCOULES

M. COMBET Gil,

GIGOZAC

M. OUVRARD François,

LABASTIDE DU VERT

M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,

LABASTIDE MARNHAC

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

LAMAGDELAINE

M. CORMANE Jean-Pierre,

LE MONTAT

Mme VANBESIEN Joëlle,

LES JUNIES

M. BARDINA Fabien,

LHERM

M. REIX Jean-Albert,

MAXOU

M. CHASTAGNOL Gérard,

MECHMONT

M. PONS Stéphane,

MERCUES

M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

MONTGESTY

M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves,

NUZEJOULS

M. BESSEDE Arnaud,

PONTCIRQ

M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,

PRADINES

Mme ROUAT Géraldine, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M.

LIAUZUN Christian,

ST CIRQ LAPOPIE

M. MIQUEL Gérard, M. DECREMPS Frédéric,

ST GERY

M. BORIES Olivier, M. BERNIOT Pierre-Jacques,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. BONNET Frédéric,

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

TRESPoux-RASSIELS

M. LAVAU Pascal,

VALROUFIE

M. NICOLAON Patrick,

VERS

M. DESROQUES Alain,

Secrétaire de séance : M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Finances

Objet : Tarifs et conditions de mise à disposition du Parc des Expositions

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 7 juillet
Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Nadège DUBOR / Katia GARCIA

Service : Finances

Objet : Tarifs et conditions de mise à disposition du Parc des Expositions

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 23 mai 2013, le Conseil communautaire du Grand Cahors a voté les tarifs de mise à disposition du Parc des Expositions pour l'année 2013. Aujourd'hui il est proposé de fixer les tarifs de la façon suivante :

TARIFS JOURNALIERS DE MISE A DISPOSITION (frais de fonctionnement inclus) :
(pour rappel, montant inchangés)

- tribune de 575 places :	300.00 € HT
- forfait parking seul :	500.00 € HT
- salle de restauration et de la cuisine :	758.33 € HT
- hall de 1000 m ² :	912.50 € HT
- hall de 2000 m ² :	1366.67 € HT
- hall de 3000 m ² :	1 833.33 € HT

Il est proposé d'accorder un tarif préférentiel pour plusieurs occupations sur 12 mois glissants :

- réservation concomitante de 3 dates : -10 %
- réservation concomitante de 4 dates : - 15%
- réservation concomitante de 5 dates et plus : -20%

MONTANT DE LA CAUTION : (pour rappel, montant inchangés)

Il convient également de fixer le montant de la caution demandée aux organisateurs. Compte tenu des cautions demandées par les autres Parcs des Expositions, il est proposé d'établir les cautions suivantes :

- parking	500.00 € HT
- cuisine + salle de restauration	1 000.00 € HT
- hall	1 500.00 € HT
- ensemble du parc	2 500.00 € HT
(cuisine et salle de restauration + tout ou partie du hall et parking)	

FORFAIT DE FONCTIONNEMENT JOURNALIERS

	FACTURATION FRAIS DE FCT EN HT
HALL 3000 M ²	392,00 €
HALL 2000 M ²	261,33 €
HALL 1000 M ²	130,67 €
ESPACE RESTAURATION 320 M ²	41,81 €

LES OPTIONS :

A la demande de l'occupant, un agent pourra être mis à disposition pour de la manutention, assistance des équipes techniques pour installation. Un forfait de 17 euros HT de l'heure sera appliqué.

Par ailleurs, si l'occupant ne restitue pas les lieux dans l'état de propreté d'origine (ménage réalisé intérieur et extérieur), une facture correspondant à un forfait ménage de 315 euros HT lui sera adressée.

CONDITIONS DE GRATUITE HORS FORFAIT DE FONCTIONNEMENT :

- Sur décision du Président du Grand Cahors dans le cadre de sa délégation générale

CONDITION DE GRATUITE TOTALE

- Pour l'institution suivante : le Conseil Départemental qui avait, lors de la construction du Parc des Expositions, attribué une subvention exceptionnelle avec, en contrepartie, une gratuité permanente du Parc.
- Pour le Comité d'Œuvres Sociales.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver les conditions générales et les tarifs de mise à disposition du Parc des expositions du Grand Cahors exposés ci-dessus;
- D'approuver le principe et l'application d'une remise pour les organisateurs qui occuperaient plusieurs dates, le Parc des expositions sur 12 mois glissants ;
- D'autoriser la gratuité permanente du Parc des Expositions au conseil Départemental du Lot et au Comité d'œuvres Sociales et de signer toutes pièces nécessaires à cette mise à disposition gracieuse ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition à intervenir dans les conditions décrites dans la présente délibération et toutes pièces relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE